

**M. Mazankowski:** C'est reparti, monsieur le Président. Il est manifeste que le député en sait beaucoup plus que les autres au sujet des BPC, de leur incidence, de leur toxicité et des dangers qu'ils présentent, et certainement plus que l'inspecteur général, ou que les personnes qui mèneront l'enquête sur cette affaire, en matière de sécurité. Si, après examen, on nous recommande fermement de réglementer à l'avenir le transport des BPC de façon à ce qu'ils soient continuellement convoyés, nous y réfléchissons sérieusement. Cependant, le député se lance dans le genre d'exagération dont j'ai parlé plus tôt. Je ne rejette pas totalement les solutions qu'il propose, mais elles doivent être motivées. Je sais que le député a une vaste expérience en matière de transport. Toutefois, je voudrais consulter une plus haute autorité avant de faire ce genre de recommandation.

Quant au partage des responsabilités, le député a raison. Un certain nombre de lois différentes sont en cause. Nous nous sommes efforcés de les regrouper sous une même loi et dans un même cadre réglementaire. Ces travaux sont en cours. Il nous faut simplement un peu de temps. Nous n'irions pas très loin si nous décidions d'agir unilatéralement en décrétant que nous allons faire ceci ou cela et trancher la question de telle ou telle façon. Nous avons réalisé des progrès, grâce à la collaboration, la consultation et la coopération.

Le gouvernement fédéral est l'organe de coordination. La Direction générale du transport des marchandises dangereuses relève de Transports Canada. Elle compte parmi son effectif des inspecteurs chargés de veiller à ce que l'industrie se conforme aux règlements à Vancouver, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Montréal et Dartmouth. L'Administration aérienne et l'Administration maritime, à Transports Canada, ont des inspecteurs régionaux en activité dans tout le pays. Le gouvernement fédéral ouvre la voie en matière de coordination.

Je le répète—et nous devons tous l'admettre—la sécurité est une responsabilité partagée. En vertu de notre cadre législatif, le transport des marchandises dangereuses relève à la fois du gouvernement fédéral et des provinces. Nous avons essayé de mettre un peu d'ordre dans tout cela pour délimiter de façon plus précise les responsabilités respectives. Je regrette que cela prenne du temps. Cependant, lorsque le règlement sera promulgué en juillet de façon méthodique, et amélioré par la suite en vue de s'appliquer à d'autres aspects, les députés admettront que nous avons sans doute suivi la bonne voie.

**M. Blaikie:** Monsieur le Président, je veux faire une brève remarque sur l'accusation que m'a lancée le ministre des Transports (M. Mazankowski), qui me reproche de faire deux poids, deux mesures. Je prends ce genre d'accusation très au sérieux. Si le ministre vérifie les archives, il constatera que, depuis mon premier discours de député en 1979, j'ai toujours dit que les partis politiques et les traditions idéologiques, dans notre pays, sont aveugles devant les problèmes d'ordre écologique.

Le ministre constatera également, s'il vérifie les archives, que j'ai parfois critiqué des gouvernements néo-démocrates pour leur politique concernant l'environnement que je désapprouvais, et surtout les initiatives prises par le gouvernement néo-démocrate de l'époque à l'égard des mines d'uranium en Saskatchewan. Je demande au ministre des Transports d'y réfléchir, car je prends très au sérieux son accusation de deux poids, deux mesures. Ce n'est pas un principe que j'applique.

### *Les subsides*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette que le temps de parole du ministre...

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si j'ai blessé le député, je tiens sans nul doute à lui faire mes excuses. Ce n'était pas mon intention. Dans le feu du débat, nous faisons sans doute des remarques que l'on peut interpréter de certaines façons, mais j'éprouve le plus grand respect pour ce député. Je sais que ces questions lui tiennent à cœur et qu'il les aborde avec beaucoup d'énergie. Malgré tout, il a éprouvé quelques difficultés à défendre le bilan de ses collègues de l'Assemblée législative du Manitoba. C'est dans ce contexte que j'ai dit qu'il n'était peut-être pas aussi juste qu'à son habitude.

[Français]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable député de Saint-Jacques a la parole.

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de me lever et de faire quelques remarques moi aussi sur le sujet de la motion qui a été présentée par mon collègue de Davenport (M. Caccia). En premier lieu, je comprends que du côté du gouvernement on puisse trouver la motion de mon collègue relativement sévère. Cependant, si on regarde le dossier du gouvernement sur le plan de l'environnement depuis que cette équipe a pris le pouvoir en septembre dernier, on doit malheureusement en venir à la conclusion que mon collègue de Davenport a été relativement poli et modéré lorsqu'il s'est assis à son pupitre pour écrire la motion qui est devant vous. Je regardais, monsieur le Président, ce matin la ministre qui nous a donné une performance lamentable, en réponse à la motion présentée par le parti libéral dans cette journée d'opposition. Je dis lamentable parce que la ministre a dépensé plus des trois quarts de son temps à critiquer l'Opposition et attaquer les partis d'opposition, en particulier notre parti de toute façon, plutôt qu'à se lever de son siège et à défendre le dossier, le record du gouvernement. Je la comprends très bien d'avoir d'une façon agi ainsi tout d'abord parce que la performance du gouvernement en matière d'environnement depuis l'automne dernier n'est pas facile à défendre, et un des meilleurs exemples, c'est l'incident qui est arrivé dernièrement, c'est-à-dire le déversement de substances toxiques en particulier du BPC en Ontario près de Kenora la semaine dernière. Ça ne me surprends pas que la ministre attaquait continuellement l'Opposition, occupée qu'elle était de tenter de se laver les mains de sa responsabilité dans ce domaine, chose qu'elle a faite durant une bonne partie de la semaine dernière. Aujourd'hui, on entend le gouvernement se défendre en attaquant l'Opposition, l'accusant d'avoir tenté de faire du capital politique avec ce déversement de substances dangereuses dans notre environnement. Imaginons qu'un parti d'opposition qui fait son travail, qui tente simplement de refléter l'opinion du public en posant des questions pertinentes au gouvernement, se voit maintenant par ce gouvernement accusé de faire du capital politique. Pourtant, quiconque a lu les journaux, a regardé la télévision depuis une semaine, se rend compte que politiciens à part, tout le monde parle de ce sujet très important du déversement de BPC en Ontario. Pourquoi un parti d'opposition qui se respecte, comme le parti libéral croit l'être, se serait-il gêné pour poser au gouvernement des questions pertinentes, à savoir son implication dans ce dossier,